

## Edito

Pour la première fois, "Questions de prévention" est adressé aux agriculteurs des Deux-Sèvres et à ceux de la Vienne. Il accompagne les agriculteurs dans leur démarche de prévention au travail. Ce numéro est entièrement consacré à la prévention des risques des applicateurs de produits phytosanitaires.

On se focalise beaucoup sur les risques environnementaux des pesticides mais il faut aussi se préoccuper de la santé des agriculteurs dans leur milieu professionnel.

Entre 1997 et 2007, Phyt'attitude, dispositif national MSA de toxicovigilance, a reçu 1909 signalements d'incidents ou accidents en lien directs ou indirects avec les produits phytosanitaires.

De plus, de 2002 à 2009, 34 pathologies chroniques graves ont été reconnues comme maladies professionnelles liées aux pesticides.

Ce bilan établit clairement que les utilisateurs de pesticides sont exposés à des risques sanitaires importants et que la mobilisation doit rester permanente.

Experts, fabricants, professionnels de santé doivent mettre en commun leurs connaissances et mutualiser les bonnes pratiques pour apporter aux utilisateurs de produits phytosanitaires des solutions de prévention efficaces et pratiques...

Médecins du travail et Conseillers en prévention de la MSA Sèvres-Vienne sont plus que jamais à votre écoute pour vous aider à préserver votre santé.

P. LEON  
Directeur

## Nausées, maux de tête, vomissements après un traitement : il ne faut pas banaliser !

Tout symptôme même de courte durée, est la manifestation d'une intoxication.

Ces troubles peuvent être d'intensité très variable et de nature très diverse :

- généraux (fatigue, fièvre)
- cutanés (rougeurs, brûlures, hypersudation...)
- oculaires (démangeaisons, larmoiements, vision trouble...)
- digestifs (vomissement, diarrhée, douleurs abdominales...)
- respiratoires (toux, gêne respiratoire, douleurs thoraciques...)
- nerveux (maux de tête, vertige, difficultés pour marcher, pertes de connaissance, crise d'épilepsie...)
- musculaires (crampes, paralysie)
- cardiaques (tachycardie...)

Ils constituent les intoxications aiguës apparaissant dans un délai de quelques heures à quelques jours après le traitement.

**Ces manifestations doivent vous amener prioritairement à :**

- consulter votre médecin
- modifier vos pratiques

## Des dommages à long terme et des inquiétudes pour l'avenir

La population agricole ne présente pas plus de cancers que le reste de la population.

Néanmoins, certains cancers se rencontrent plus fréquemment en milieu agricole : cancers de la prostate, cerveau, estomac, hémopathies malignes, peau.

Il en est de même pour d'autres pathologies chroniques telles que : affections hépatiques, respiratoires (asthme), neurologiques (maladie de Parkinson) ainsi que des troubles de la fertilité.

Des études tendent à établir des liens entre ces dommages à long terme et l'utilisation professionnelle des pesticides. Ces intoxications chroniques pourraient



- Signaler l'incident au réseau Phyt'Attitude. Appel gratuit et confidentiel

**Phyt'attitude**

Signalez-nous vos symptômes

N° Vert 0 800 887 887

Dans votre intérêt, et celui de la profession, n'attendez pas !

s'expliquer entre autre par une exposition à des substances s'éliminant lentement (organochlorés), des substances dont les effets nocifs sont irréversibles et s'additionnent à chaque exposition, ou à des substances à effet toxique après un temps prolongé (organophosphates).

Ces pathologies surviennent après plusieurs années d'exposition (entre 15 et 30 ans), et résultent de l'absorption répétée de quantités très faibles de produit sans forcément de manifestation perceptible par l'applicateur.

**Toute opération de traitement doit donc être assortie de mesures de prévention pour limiter ces risques graves !**